



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENERDI 22 JUILLET 2022.**

Etaient présents : : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOSSU Sylvain – TIRTON Anne — LE BRIS Cyril
- BONIN Paul – BOIVIN Anthony

Absents excusés : BOIVIN Jean Claude - GUILLOT Jérôme - WANCAUWENBERGHE Yoanna

Secrétaire de séance : BOIVIN Anthony

Pouvoirs :

- GUILLOT Jérôme donne pouvoir à CAUZO Louis
- BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à BOSSU Sylvain
- WANCAUWENBERGHE Yoanna donne pouvoir à BOIVIN Anthony

Dates de convocation et affichage : 18 juillet 2022

1) Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2022

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Dans un souci d'organisation des équipes pour la rentrée scolaire 2022/2023, le Maire propose au conseil municipal de reporter le vote des délibérations concernant les contrats au prochain conseil municipal du mois d'août. Cela correspond aux délibérations n°2,3 et 4.

2) Délibération pour renouvellement contrat 35 heures directeur ALSH du 01/09/2022 au 31/08/2023

Cette délibération sera traitée le mois prochain.

3) Délibération pour renouvellement contrat 32h25 animatrice et accompagnatrice bus du 01/09/2022 au 31/08/2023

Cette délibération sera traitée le mois prochain.

4) Délibération pour contrat agent technique polyvalent + animation extra-scolaire 21 heures du 01/08/2022 au 29/04/2023

Cette délibération sera traitée le mois prochain.

5) Délibération pour embauche Service Civique contrat 28h00 du 01/09/2022 au 07/07/2023

Le service civique retenu ne sera pas en mesure d'assurer les missions pour des raisons personnelles. Cette délibération est donc annulée.

6) Délibération pour embauche apprenti pour ALSH contrat 35 heures du 01/09/2022 au 31/08/2023

Afin d'accompagner les jeunes dans leurs recherches d'apprentissage et pour compléter l'équipe d'animation, le Maire propose au conseil municipal de recruter une apprentie en 2^{de} année BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) pour l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2022/2023.



Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout document s'y afférant.

Délibération n°2022 -047

7) Délibération pour achat tables et chaises pour la cantine

Une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a été effectuée par le directeur de l'accueil de loisirs.

Pour donner suite à cette demande, la CAF attribue une subvention de 3000 € dans le cadre du renouvellement du matériel vieillissant de l'accueil de loisirs.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la structure, le directeur de l'accueil de loisirs demande au conseil municipal l'achat de nouvelles tables et chaises pour la restauration scolaire.

Un devis de Manutan collectivités d'un montant de 2 761,82 € TTC est présenté par le Maire au conseil municipal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ce devis et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout document s'y afférant.

Délibération n°2022 -048

8) Délibération pour renouvellement animation ABRAPA pour la rentrée de septembre

Le Maire expose que, à la suite du rendez-vous du lundi 11 juillet avec une conseillère technique d'ABRAPA, il a été convenu que la Mairie mettrait en place pour la première séance de septembre une invitation à quelques seniors afin de renforcer le groupe constitué de 5 personnes pour le moment.

**La municipalité propose d'avancer cette année le repas des aînés courant septembre 2022.
A cette occasion, la municipalité invitera ABRAPA afin de proposer des activités durant cette journée.**

La date sera communiquée au prochain conseil municipal d'août.

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler les ateliers ABRAPA pour la période de septembre à décembre 2022 pour un montant de 1 320 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis.

Délibération n°2022 -049

9) Délibération pour modification par DM sur le budget

À la suite d'une erreur d'intégration des sommes sur le budget primitif, la somme de 8 289,07 € a été placée sur le chapitre 041 qui ne concerne que des opérations d'ordre qui sont des sommes n'influençant pas les comptes (opérations dites « blanches »).

La somme aurait dû être affectée sur le chapitre 204 qui influence l'immobilisation (matériel, bâtiment, terrains communaux, ...). En effet, ces 8 289,07 € concernent les coussins berlinois.

Ainsi, le Maire demande de supprimer l'imputation sur le chapitre 041 et de l'intégrer sur le chapitre 204.



Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa régularisation comptable.

Délibération n°2022 -050

10) Questions diverses

a) Convention RPI

Après plusieurs échanges avec la municipalité de Cesancey, un projet de convention quasi-aboutie voit le jour.

Dans l'attente de nouvelles modifications de la part de Cesancey, la signature interviendra lors du conseil municipal de mois de septembre, après le vote par le conseil municipal de Cesancey fin août.

Le Maire présente cette convention au conseil municipal pour information à ce jour.

b) Opération brioches

Comme chaque année, l'UNAPEI organise une opération brioches au profit des personnes en situations de handicap mental qui se déroulera du lundi 3 au dimanche 9 octobre 2022.

Cette opération est reconduite cette année par la municipalité.
Une commande de 100 brioches sera adressée aux organisateurs.

c) Lettre d'information de la Commission Environnement ECLA « Graines d'actions »

Vous trouverez joint au compte rendu la première lettre d'information de la commission environnement ECLA.

La séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire de Séance,
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,
CAUZO Louis



**Le secrétariat de Mairie sera fermé au public
du lundi 8 août 2022 au dimanche 28 août 2022 inclus.
Réouverture au public le lundi 29 août 2022.**



GRAINES D' ACTIONS


Lettre d'information de la Commission Environnement ECLA

LES DATES À RETENIR :

 **Découverte des libellules**
Publy - 14h30 - Parking de la voie verte
contact : willy@jne.asso.fr

 **Chantier participatif "FUN Trail" au Solvan**
Lons - A partir de 9h - Parking du G.E.S
contact : jucauquil@gmail.com ou 06 08 40 33 39

 **Festival AlimenTerre**
15/09 au 30/10 <https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0>

 **Festival des solutions écologiques**
24/09 au 02/10 <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/festival-des-solutions-ecologiques-2022/>

"LE COVOITURAGE STELLIEN"



La commune de l'Étoile met en place un **outil de communication** à l'intention des habitants souhaitant pratiquer le covoiturage de façon ponctuelle ou plus régulière.

Que l'on soit **conducteur** ou **passager potentiel**, le fonctionnement est simple : il suffit de contacter les modératrices, de leur communiquer la charte signée (et un justificatif de domicile), d'installer l'application « **Signal** » et de rejoindre le groupe de discussion « Covoiturage stellien » qui est actuellement réservé à des particuliers, personnes majeures résidant sur la commune de l'Étoile.

La commune n'est pas organisatrice des transports; les utilisateurs déterminent eux-mêmes les modalités d'organisation de leurs trajets, ils échangent leurs messages de façon autonome sans que la commune n'ait une quelconque fonction d'intermédiaire et de caution. Chaque utilisateur est responsable des contacts qu'il établit.



APPEL À COOPÉRATION

Ce projet sera, dans un premier temps, expérimental, mais le groupe devra s'ouvrir à **d'autres communes** pour que les déplacements ne restent pas limités à un périmètre trop restreint.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Le site internet de l'Étoile : www.lettoilejura.fr/covoiturage
- **Contact:** rosine.james-ingrand@laposte.net
Tel: 06 22 17 82 98

"SAINT-DIDIER ET SES 4 PUIITS"



La commune possède 4 puits, de 18m³ d'eau chacun. Actuellement ces réserves d'eau ne sont pas utilisées. Ce projet présente un double intérêt: la **restauration d'un patrimoine** et l'utilisation **d'eau non potable pour l'arrosage**.

Un premier puits est en cours de restauration. Il est équipé d'une pompe manuelle à chapelets datant de 1865 de marque SAUZAY Frères/AUTUN Saône et Loire.

Elle n'est plus en état de fonctionner (axe grippé et ensemble de pompage rouillé) mais il est toujours possible de retrouver les pièces nécessaires à sa remise en service. Les pièces ont été commandées. Les travaux de restauration débuteront au début de l'été. **Affaire à suivre!** Cette idée pourrait intéresser votre commune?

Contact: s.bruchon@orange.fr

APPEL À COOPÉRATION

H. Barron du SICTOM, maître composteur, et A. Bourguignon, maraîcher bio, ont présenté à l'Etoile des techniques de travail du sol et quelques autres pratiques naturelles que nous avons pu observer sur l'exploitation d'Alain, à l'issue de la réunion. Forts de cette expérience, nous allons former un petit **cercle de personnes désireuses d'échanger sur leurs expérimentations de jardinage**. Les habitants de **communes voisines** pourraient se joindre à ce groupe.

Contact : rosine.james-ingrand@laposte.net ou Tel: 06 22 17 82 98

Par ailleurs, A.Bourguignon qui vend sur le marché de Montmorot et pratique une vente directe, cherche à étendre ses débouchés. C'est l'occasion de proposer une **vente de produits bio sur nos communes**.

Contact : 07 83 21 64 95 ou alainbourguignon.maraicher@gmail.com



LA PHOTO DU MOIS ...



L'Orchis mâle de la famille des Orchidacées:

Cette fleur est assez commune dans le Jura et on peut l'admirer d'avril à juin en bord de chemins, dans les prairies ou dans les bois.

Cette photo a le mérite de nous rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour découvrir de **belles choses**, qu'il suffit parfois d'une petite balade autour de chez soi pour prendre le temps **d'observer cette nature** qui parfois nous échappe.